

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Application de la méthodologie professionnelle _ M11 2023-2024

Code : T.PM.SO354.311.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 3^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité, 1 jour ou deux ½ journées par semaine

2. Organisation

Crédits ECTS : 10

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

Avoir validé les modules M8 *Exercice professionnel A* et M9 *Exercice professionnel B*.

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant-e-s de consolider leurs compétences et attitudes professionnelles dans un contexte d'intervention spécifique. Il invite également les étudiant-e-s à formuler des hypothèses de compréhension et propositions d'intervention dans le cadre des problématiques rencontrées sur un terrain spécifique, en se référant aux contenus théoriques et méthodologiques étudiés à l'école.

Objectifs d'apprentissage du module :

1. Appliquer et ajuster les gestes professionnels à la relation clinique et thérapeutique
2. Planifier, structurer, réaliser et évaluer ses interventions en intégrant les cadres légaux et déontologiques
3. Concevoir son intervention en la co-construisant avec les partenaires concerné-e-s
4. Analyser le déroulement et les résultats de son intervention dans une perspective rétrospective et prospective

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

¹ se référer au profil de compétences, annexe 1 du plan d'études cadre

- **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
 - **2c** : Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle
 - **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice
3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
 - **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
 - **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations
4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers
- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
 - **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles
5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
 - **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires
6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société
- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques
7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés
- **7b** : Sensibiliser, conseiller les usager·ère·s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module permet l'appropriation de la posture professionnelle sur le terrain, il s'inscrit dans un processus qui se poursuivra au semestre suivant (Module 14 *Conduite et analyse des interventions*). Il comprend de la formation sur le terrain et les enseignements suivants :

- Analyse collective de la pratique : Séminaires cliniques
- Travail du jouer
 - Jeu, espace et territoire
 - Subjectivité et intersubjectivité: Travail corporel et musical
 - Emotion et relation psychomotrice

- Présentations de pratiques professionnelles
 - Psychomotricité et troubles du spectre autistique
 - Psychomotricité et troubles des conduites alimentaires
 - Psychomotricité avec les bébés

Une attention particulière est portée à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue.

Concernant la présence sur le terrain ou à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module est obtenue par un résultat suffisant à l'évaluation sommative réalisée par la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Elle prend place à la fin du module de formation pratique et clinique en fin de semestre d'automne. La praticienne formatrice ou le praticien formateur y procède en s'appuyant sur les objectifs du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, sur la base d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Par sa signature, elle ou il atteste également avoir pris connaissance de l'autoévaluation de l'étudiant-e.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

En cas d'absence sur le terrain (justifiées ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures total sur le terrain, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Les cas particuliers restent réservés.

Pour les enseignements inclus dans ce module, la règle des 80% de présence vaut également. Les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es. En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant.e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou les coordinatrices de module. Tout comme pour l'accomplissement du complément sur le terrain, l'accomplissement de celui demandé pour les absences aux enseignements du module conditionne sa validation qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F doit répéter le module. La répétition prendra une autre forme que la répétition des activités du module. Elle est définie pour chaque étudiant-e individuellement par les co-coordinatrices du module en collaboration avec la-le praticien-ne formateur-trice concerné-e.. Elle aura lieu pendant le 4^{ème} semestre de formation.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Seul le suivi (et non la réussite) du présent module (M11) est un pré-requis à l'accès au module de formation pratique se poursuivant sur le même terrain (M14 – Conduite et analyse des interventions cliniques). Cependant, le module M14 ne peut être validé avant que l'étudiant-e ait validé le module M11 par une évaluation suffisante.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme moodle, en cours par les enseignant-e-s ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

10. Enseignant-e-s

- Formation sur le terrain : la praticienne formatrice ou le praticien formateur
- Séminaires cliniques : les membres du corps professoral de la filière et les cliniciens assurant les séminaires d'analyse collective de la pratique
- Travail du jouer : Jeu, interaction et communication, Aude Hussy
- Emotion et relation psychomotrice, Isabelle Charpine
- Troubles du spectre autistique, Aude Hussy
- Troubles des comportements alimentaires, Karinne Piemontesi
- Travail avec les bébés : Marco De Monte et Aude Hussy
- Subjectivité et intersubjectivité: Travail corporel et musical : Gabriela Siegrist

Coordinatrices de module : Isabelle Charpine et Aude Hussy

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2023